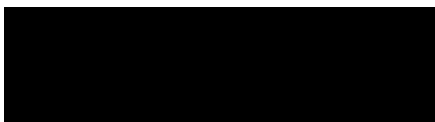


PAR COURRIEL

Québec, le 29 avril 2025



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.510**



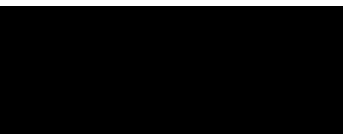
Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 décembre dernier, visant à obtenir une copie des communications ou des directives entre les représentants du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux 2023-2028 et les différents établissements (CISSS/CIUSSS/Établissement non fusionné) indiquant les corrections à apporter pour la mise en place de la convention collective et plus précisément une copie des directives concernant notamment :

- L'ajustement de primes, salaires et majorations de salaire;
- L'autogestion des horaires;
- Le paiement des cotisations aux ordres professionnels;
- L'application ou la mise en place de l'ancienneté réseau.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 2